



Ville de Cannes

PROJET DE DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUIN 2008

OBJET : **AVENANTS N° 1 AU MARCHE N° 06/316.01 PORTANT SUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAUX ET DE MOBILIER DE PETITE ENFANCE POUR LES DIVERS SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE (LOT N° 1 BUREAUX, CAISSONS ET ARMOIRES) ET AU MARCHE N° 06/316.03 PORTANT SUR LA FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE BUREAUX ET DE MOBILIER DE PETITE ENFANCE POUR LES DIVERS SERVICES MUNICIPAUX DE LA VILLE (LOT N° 3 TABLES ET CHAISES PLIANTES)**

COMMISSION : **PERSONNEL, ORGANISATION DES SERVICES, FOIRES ET MARCHES**

Du : **16 JUIN 2008**

COMMISSION : **FINANCES ET BUDGET**

Du : **16 JUIN 2008**

RAPPORTEUR : **YVETTE FOUGA**

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n°17 du 14 mai 2007, la signature du marché à bons de commande n° 06/316.01 « Fourniture d'équipement de bureaux et de mobilier de petite enfance pour les divers services municipaux de la Ville (lot n° 1 bureaux, caissons et armoires) » avec la SOCIETE ELLIPSE pour des montants annuels minimum de 35.000 € TTC et maximum de 140.000 € TTC, reconductible trois fois, à compter du 19 juin 2007. Ce marché, en date du 5 juin 2007, a été notifié le 7 juin 2007

Par ailleurs, le Conseil Municipal a également autorisé, par délibération n°17 du 14 mai 2007 la signature du marché à bons de commande n° 06/316.03 « Fourniture d'équipement de bureaux et de mobilier de petite enfance pour les divers services municipaux de la Ville (lot n°3 tables et chaises pliantes) » avec la SOCIETE RDB pour des montants annuels minimum de 6.000 € TTC et maximum de 24.000 € TTC, reconductible trois fois, à compter du 19 juin 2007. Ce marché, en date du 5 juin 2007, a été notifié le 7 juin 2007.

Les stipulations de l'article 1.3 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) de chaque marché prévoient la possibilité pour les parties de reconduire le marché au terme de chaque période, sans que sa durée totale ne puisse excéder deux ans. La première période de ce marché doit normalement prendre fin le 31 décembre 2008.

Toutefois, en raison d'une accélération des demandes des services en mobiliers liée aux réaménagements de certaines directions municipales durant les six premiers mois d'exécution, le montant maximum autorisé annuellement risque d'être atteint d'ici le mois d'août 2008.

Afin de pouvoir faire face aux besoins en fourniture de bureaux, caissons et armoires, de tables et chaises pliantes et pour assurer la continuité des missions du service, la date de reconduction de chaque marché dans sa deuxième période doit être avancée au 1^{er} août 2008. Le nombre de reconductions et les conditions initiales de la mise en concurrence demeurent inchangés.

La Commission du Personnel, de l'Organisation des Services, des Foires et Marchés, ainsi que la Commission des Finances et du Budget, dans leur séance respective du 16 juin 2008, ont été consultées.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

1°/ - prendre acte de la nécessité d'avancer la date de reconduction des marchés à bons de commande n° 06/316.01 et 06/316.03, dans leur deuxième période, au 1^{er} août 2008;

2°/ - décider la passation d'un avenant n°1 au marché n°06/316.01 avec la SOCIETE ELLIPSE pour la fourniture d'équipement de bureaux et de mobilier de petite enfance pour les divers services municipaux de la Ville (lot n°1 bureaux, caissons et armoires); d'un avenant n°1 au marché n°06/316.03 avec la SOCIETE RDB pour la fourniture d'équipement de bureaux et de mobilier de petite enfance pour les divers services municipaux de la Ville (lot n° 3 tables et chaises pliantes) ;

3°/ - autoriser Monsieur le Député-Maire, ou à défaut Monsieur l'Adjoint délégué au Personnel, Foires et marchés, Formation, Achats et Economat, à signer ces avenants ;

4°/ - décider que la dépense résultant de cette opération sera prélevée sur les crédits inscrits en section d'investissement, nature 2184.

**Avenant n° 1 au marché n° 06/316.01
passé après appel d'offres ouvert avec la Société ELLIPSE pour la fourniture d'équipement de bureaux et
de mobilier de petite enfance pour les divers services municipaux de la Ville (lot n° 1 bureaux, caissons
et armoires) portant reconduction anticipée du marché dans sa troisième période d'exécution
- maximum du marché atteint -**

**en date du 5 juin 2007
reçu en Sous-Préfecture le 7 juin 2007
notifié le 19 juin 2007**

Entre :

La Ville de Cannes, représentée par son Député-Maire, Monsieur Bernard BROCHAND, Chevalier de la Légion d'Honneur, lui-même représenté par Madame Yvette FOUGA, Adjoint délégué au Personnel, Foires et marchés, Formation, Achats et Economat, dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008,

d'une part,

Et:

La SOCIETE ELLIPSE S.A.
Parc Technologique Les Moulins II
2791 Chemin St Bernard
06220 VALLAURIS
Tel 04.92.91.89.40 - Fax 04.92.91.89.41

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 • OBJET DE L'AVENANT

Par marché n° 06/316.01 en date du 5 juin 2007, reçu en Sous-Préfecture le 7 juin 2007, notifié le 19 juin 2007, la Ville de Cannes a confié à la SOCIETE ELLIPSE le marché à bons de commande « Fourniture d'équipement de bureaux et de mobilier de petite enfance pour les divers services municipaux de la Ville (lot n° 1 bureaux, caissons et armoires) » avec un montant minimum de 35.000 € TTC et un montant maximum de 140.000 € TTC, pour une période d'un an (douze mois), reconductible trois fois, à compter du 19 juin 2007.

Les stipulations de l'article 1.3 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) de chaque marché prévoient la possibilité pour les parties de reconduire le marché au terme de chaque période, sans que sa durée totale ne puisse excéder deux ans. La première période de ce marché doit normalement prendre fin le 31 décembre 2008.

Toutefois, en raison d'une accélération des demandes des services en mobiliers liée aux réaménagements de certaines directions municipales durant les six premiers mois d'exécution, le montant maximum autorisé annuellement risque d'être atteint d'ici le mois d'août 2008.

Afin de pouvoir faire face aux besoins en fourniture de bureaux, caissons et armoires, pour assurer la continuité des missions du service, la date de reconduction du marché dans sa deuxième période doit être avancée au 1^{er} août 2008. Le nombre de reconductions et les conditions initiales de la mise en concurrence demeurent inchangés.

ARTICLE 2 - DUREE DE LA DEUXIEME PERIODE

La durée de la troisième période du marché est de douze (12) mois à compter du 1^{er} août 2008.

ARTICLE 3 • CLAUSES NON MODIFIEES

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Lu et accepté

Pour la SOCIETE ELLIPSE,

**Fait à Cannes, le
En quatre exemplaires**

**Pour la Ville de Cannes,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint délégué au Personnel, Foires et
Marchés, Formation, Achats et
Economat,**

Yvette FOUGA

Avenant n° 1 au marché n° 06/316.03

**passé après appel d'offres ouvert avec la Société R.D.B. pour la fourniture d'équipement de bureaux et de mobilier de petite enfance pour les divers services municipaux de la ville (lot n° 3 tables et chaises pliantes) portant reconduction anticipée du marché dans sa troisième période d'exécution
- maximum du marché atteint -**

**en date du 5 juin 2007
reçu en Sous-Préfecture le 7 juin 2007
notifié le 19 juin 2007**

Entre :

La Ville de Cannes, représentée par son Député-Maire, Monsieur Bernard BROCHAND, Chevalier de la Légion d'Honneur, lui-même représenté par Madame Yvette FOUGA, Adjoint délégué au Personnel, Foires et marchés, Formation, Achats et Economat, dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2008,

d'une part,

EU

La RD BUREAUTIQUE

Espace Carros
1^{ère} avenue ZI Carrose
BP 446
06515 CARROS CEDEX 1
Tel 04.93.29.11.59 - Fax 04.93.29.13.04

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 • OBJET DE L'AVENANT

Par marché n° 06/316.03 en date du 5 juin 2007, reçu en Sous-Préfecture le 7 juin 2007, notifié le 19 juin 2007, la Ville de Cannes a confié à la SOCIETE R.D.B. le marché à bons de commande « Fourniture d'équipement de bureaux et de mobilier de petite enfance pour les divers services municipaux de la ville (lot n° 3 tables et chaises pliantes) » avec un montant minimum de 6.000 € TTC et un montant maximum de 24.000 € TTC, pour une période d'un an (douze mois), reconductible trois fois, à compter du 19 juin 2007.

Les stipulations de l'article 1.3 du Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.) de chaque marché prévoient la possibilité pour les parties de reconduire le marché au terme de chaque période, sans que sa durée totale ne puisse excéder deux ans. La première période de ce marché doit normalement prendre fin le 31 décembre 2008.

Toutefois, en raison d'une accélération des demandes des services en mobiliers liée aux réaménagements de certaines directions municipales durant les six premiers mois d'exécution, le montant maximum autorisé annuellement risque d'être atteint d'ici le mois d'août 2008.

Afin de pouvoir faire face aux besoins en fourniture de tables et chaises pliantes, pour assurer la continuité des missions du service, la date de reconduction du marché dans sa deuxième période doit être avancée au 1^{er} août 2008. Le nombre de reconductions et les conditions initiales de la mise en concurrence demeurent inchangés.

ARTICLE 2 - DUREE DE LA DEUXIEME PERIODE

La durée de la troisième période du marché est de douze (12) mois à compter du 1^{er} août 2008.

ARTICLE 3 - CLAUSES NON MODIFIEES

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

Lu et accepté

Pour la SOCIETE R.D.B.,

**Fait à Cannes, le
En quatre exemplaires**

**Pour la Ville de Cannes,
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint délégué au Personnel, Foires et
marchés, Formation, Achats
et Economat,**

Yvette FOUGA